



# LETTRE D'INFORMATION

## N°22 - Octobre 2013



**☎ et Répondeur : 09.62.51.07.08**

FAX : 03.88.51.23.25

**✉ [mairie.donnenheim@orange.fr](mailto:mairie.donnenheim@orange.fr)**

**<http://www.donnenheim.fr>**

Le mot du Maire

Chers habitants,

à l'heure ou au niveau national on cherche à tout prix à contenir un déficit budgétaire croissant, la commune de Donnenheim sera elle aussi impactée par des mesures nationales de réduction des ressources ou d'augmentation des dépenses.

Les atouts d'une gestion saine, en élu responsable, pour la commune sont :

- une progression modérée et encadrée des dépenses de fonctionnement
- une évolution stabilisée des taux d'imposition communaux
- un investissement structurant maîtrisé
- un endettement nul pour la commune

Nos ressources futures seront forcément affectées par la diminution des dotations de l'Etat. Toutefois, grâce à un contrat trisannuel 2013-2015 conclu avec le Conseil Général, les investissements nécessaires liés à la prochaine construction de l'école du RPI SUD seront subventionnés par le conseil général à hauteur de 28%.

Il appartiendra alors au Conseil Municipal, lors des votes des budgets concernés, de prendre les dispositions appropriées pour poursuivre une dynamique d'investissement et une amélioration du fonctionnement.

Votre maire,  
Guy Repp

---

---

Mairie de Donnenheim

Accueil du public : Lundi de 11h à 12h00 - Mercredi de 17h à 19h00 - Jeudi de 15h à 17h00

## **URBANISME**

- **ECOLE** :
  - La cession du terrain par la Commune à la Communauté de communes de la région de Brumath (CCRB), pour une valeur de 70870,92 euros, a eu lieu le 25 mai 2013.
  - Le permis de construire l'école a été délivré le 17 septembre 2013.
  - Les travaux, sous l'égide de la CCRB, vont pouvoir commencer.
  
- **LOTISSEMENT DES OIES** :
  - Toutes les parcelles ont trouvé preneur
  - Sur 25 parcelles 11 sont en cours de construction ou en instance
  - 20 permis de construire ont été à ce jour accordés
  - Le Conseil municipal a validé dans sa délibération du 30 septembre 2013 le nom de « rue des Cigognes » pour cet axe du lotissement des Oies.

A noter que parallèlement à ces constructions initiées par la Municipalité, de nouvelles constructions, initiées quant à elles par des particuliers, ont fleuri ou sont en cours de finition : 4 maisons rue des Cyprès (terrain RITLENG) et 2 maisons rue du Village (terrain GEBER).

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans la continuité de ce qui a été mis en place pour l'extension de la rue des Cyprès, toutes les têtes de mat de la rue des Cyprès et de la rue du Coteau devraient être remplacées par des éclairages LED au début 2014.

D'autres équipements de ce type, plus économes et plus lumineux, verront le jour les années suivantes dans le village.

## **CIRCULATION**

Il est rappelé qu'en vertu de l'Arrêté N° 1/2012 en date du 13 mars 2012, pris par les deux communes de Donnenheim et de Wingersheim et concernant la circulation au delà de la rue du Canal (axe Donnenheim-Krautwiller) :

- que cette voie est un chemin d'exploitation foncière,
- à ce titre, il est interdit à toute circulation à moteur autre que celle des engins agricoles,
- tout contrevenant s'expose non seulement à une verbalisation par la gendarmerie, mais également à se voir totalement responsabilisé en cas d'accident.

---

Mairie de Donnenheim

Accueil du public : Lundi de 11h à 12h00 - Mercredi de 17h à 19h00 - Jeudi de 15h à 17h00

## **COLLECTES DECHETS**

Le lundi 11 novembre étant jour férié, le ramassage des poubelles d'ordures ménagères ainsi que celles des déchets recyclables sera avancé au samedi 9 novembre.

## **CIVISME**

- Il est constaté que de plus en plus de déjections canines salissent nos trottoirs et nos ruelles. Nombre de personnes viennent s'en plaindre en mairie.

Que dit la Loi ?

*« Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.*

*En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.*

*Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.*

*En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).*

Il n'est pas question ici de jeter l'opprobre sur tous les propriétaires de chiens mais, comme partout, l'incivilité de quelques uns pénalise la communauté.

Afin d'aider à éradiquer cet état de fait, nous vous proposons des sachets ramasse-crottes biodégradables et compostables (paquets de 25) que vous pouvez venir retirer gratuitement en mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.

- Il paraît également nécessaire de rappeler à tout un chacun l'importance du nettoyage des trottoirs et des caniveaux qui longent votre propriété. Outre l'aspect visuel dommageable pour la commune, ces boues et herbes risquent en cas de fortes précipitations d'empêcher le bon fonctionnement des avaloirs d'eaux de pluie, voire de les obstruer, avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- 2014 verra se tenir les élections municipales (23 mars pour le 1<sup>er</sup> tour et 30 mars pour le second tour) ainsi que les élections européennes (25 mai). Pour pouvoir voter lors de ces rendez vous il vous faut être impérativement inscrits sur les listes électorales de Donnenheim AU PLUS TARD le 31 décembre 2013.

Afin d'accueillir les retardataires, votre mairie sera donc exceptionnellement ouverte au public le mardi 31 décembre de 9h à 11h00.

---

Mairie de Donnenheim

Accueil du public : Lundi de 11h à 12h00 - Mercredi de 17h à 19h00 - Jeudi de 15h à 17h00

- Depuis le 22 octobre, 6 nouvelles chaînes haute définition sont disponibles sur la TNT (*HDI, Chérie25, l'Equipe 21, 6 TER, Numéro 23, RMC Decouverte24*). Ces chaînes n'étaient jusque là disponibles que via les box TV. A noter que la chaîne *Alsace 20* a basculé du canal 20 au canal 30.
- La conduite de gaz qui longe le lotissement des Oies était jusque là strictement destinée au transport. Par Arrêté préfectoral en date du 28 août 2013 elle devenue une « conduite de distribution ». Ce nouveau lotissement va déjà pouvoir en bénéficier. D'autres secteurs du village devraient en profiter à l'horizon 2015-2016.
- Cette année, la fête de Noël des enfants prendra place le samedi 14 décembre à partir de 15h00 heures. Elle prendra la forme suivante :
  - de 15h00 à 15h45 : le Réseau de lecture publique (dont notre bibliothèque) assurera une séance de lecture de contes de Noël au profit des enfants des toutes les communes affiliées au Réseau de lecture publique de la CCRB,
  - à partir de 16h00, un goûter sera servi aux enfants de Donnenheim et le Père Noël viendra leur offrir quelques friandises.

## **AGENDA**

- 14 décembre 2013 : fête de Noël des enfants du village – Salle polyvalente
- 31 décembre : date limite des inscriptions sur les listes électorales – Mairie
- 11 janvier 2014 : vœux du Maire à la population – Salle polyvalente
- 12 janvier : déjeuner des Aînés – Salle polyvalente
- février : dîner-loto organisé par le tennis-club – Salle polyvalente
- 23 mars : élections municipales – 1er tour
- 30 mars : élections municipales – 2<sup>ème</sup> tour
- 8 mai : vide-greniers organisé par l'ASL – Cœur du village
- 25 mai : élections européennes
- 21 juin : bal de l'ASL - Animé par un DJ + tartes flambées – Verger communal.

---

Mairie de Donnenheim

Accueil du public : Lundi de 11h à 12h00 - Mercredi de 17h à 19h00 - Jeudi de 15h à 17h00